Lot 03 –SECOND OEUVRE
Corps d'état 3D : PEINTURE

Maitre d'ouvrage :

1 rue de la Canne à sucre – 97354 REMIRE-MONTJOLY

MAISON DU PARC AMAZONIEN DE GUYANE A PAPAICHTON

C.C.T.P.

Lot 03 – SECOND ŒUVRE

Corps d'état D : Peinture

Phase	Indice	Date	Objet	Rédacteur	Relecture
PRO	A	Sept. 2022	Emission Originale	LL	GL
	B	Sept. 2022	Relecture et mise à jour	LL	CJ
	C				
	D	6 MAI 2026	ANNEXE AU CCTP SUITE CONSTAT ETAT DES LIEUX POUR REPRISE	JCC	

LOT N°3 – SECOND ŒUVRE
Corps d'état 3D - TRAVAUX DE PEINTURE

Lot 03 –SECOND OEUVRE
Corps d'état 3D : PEINTURE

SOMMAIRE

3D.1 GENERALITES 4
3D-1.1. LOCALISATION, RECONNAISSANCE DES LIEUX *4*
L'entrepreneur devra également prendre tous les contacts et demander tous les renseignements nécessaires à la détermination de son offre et à l'exécution de ses travaux. 4
3D-1.2. CONFORMITÉ AUX DOCUMENTS OFFICIELS *5*
3D-1.1. GARANTIE DE RÉSULTAT 5
3D-1.3. PROTECTIONS *5*
3D-1.4. OFFRE DE L'ENTREPRISE *6*
3D-1.5. SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES *6*
Qualités des produits *6*
Opérations préparatoires *7*
3D-1.6. OBLIGATIONS DIVERSES *7*
Teintes 7
Échantillons *7*
Tolérance de pose *7*
3D-1.7. ACCEPTATION DES SUBJECTILES *8*
3D-1.8. ENDUITS AVANT PEINTURE *8*
3D-1.9. COUCHE D'IMPRESSION ET COUCHE PRIMAIRE *8*
3D-1.10. EXÉCUTION DES PEINTURES ET VERNIS *8*
3D-1.11. DÉFINITION DES TRAVAUX *9*
Imperméabilisation *9*
Étanchéité *9*
Appui de fenêtre et acrotère *9*
LIMITE DES PRESTATIONS *9*
COORDINATION *10*
RÉGLEMENTATION INCENDIE *10*
PROCES VERBAUX *10*
DOSSIER D'INTERVENTION ULTÉRIEURE et DOE *10*
En application de l'article 40 du CCAG, et indépendamment des documents qu'il est tenu de fournir avant ou pendant l'exécution des travaux en application du I de l'article 29 du CCAG, L'entrepreneur remet au Maître d'œuvre : *10*

3D.2 DESCRIPTION DES OUVRAGES 12
3D-2.1 PEINTURE SUR MAÇONNERIES EXTÉRIEURES 12
3D-2.2 PEINTURE SUR BOIS DE CHARPENTE 13
3D-2.3 PEINTURE SUR CANALISATION 13
3D-2.4 PEINTURE SUR PORTE METAL
3D-2.5 SIGNALÉTIQUE EXTÉRIEURE 13
3D-2.6 INDICATION SUR LES COLORIS 15
3D-2.7 PEINTURE ACRYLIQUE EN PLAFOND 15
3D-2.8 PEINTURE ACRYLIQUE SUR PAROIS VERTICALES **Erreur ! Signet non défini.**
3D-2.9 PEINTURE SUR PORTES 15
3D-2.10 SIGNALÉTIQUE INTÉRIEURE 15
Signalétique appliqué sur porte 16
3D-2.11 NETTOYAGE FIN DE CHANTIER 16

Lot 03 –SECOND OEUVRE
Corps d'état 3D : PEINTURE

ANNEXE AU CCTP SUITE CONSTAT ETATS DE LIEUX POUR REPRISE

3D.1 GENERALITES

Pour l'organisation du chantier et des travaux l'entrepreneur devra se reporter et respecter les PRESCRIPTIONS GENERALES COMMUNES A TOUS LES CORPS D'ETAT ainsi que les documents annexés du présent C.C.T.P.

La localisation des ouvrages résulte de l'ensemble des plans, plans généraux, coupes et détails divers, définissant les emplacements, cotes et dimensions des ouvrages à prévoir dans le prix global et forfaitaire.

3D.1.1 LOCALISATION, RECONNAISSANCE DES LIEUX

Avant toute remise de prix, l'entrepreneur sera tenu de se rendre sur place afin de se rendre compte des moyens d'accès, de la disposition des lieux et des sujétions d'exécution.

L'entrepreneur devra également prendre tous les contacts et demander tous les renseignements nécessaires à la détermination de son offre et à l'exécution de ses travaux.

De ce fait, l'entrepreneur ne pourra en aucun cas revenir sur le caractère forfaitaire de son offre.

Les travaux dus au présent lot comprennent :

Peintures extérieures

- Peinture sur béton ou enduit ciment
- Lasure sur bois
- Peinture sur éléments métallique et PVC
- Signalétique

Peintures intérieures

- Préparation support sur gros œuvre et réalisation d'un enduit peintre
- Peinture sur plaque de plâtre en plafond
- Peinture sur béton, enduit de lissage et tous supports visibles
- Lasure sur bois
- Signalétique intérieure

Nettoyage de fin de chantier

Les travaux seront exécutés selon les règles de l'art et suivant les prescriptions des documents techniques : D.T.U., Normes N.F., avis techniques textes et règlements officiels en vigueur à la date d'exécution des travaux et en particulier :

3D-1.2 CONFORMITÉ AUX DOCUMENTS OFFICIELS

- NF P 74-201-1 (DTU59.1)
- DTU 59.1 - Peinturage
- Conformes au DTU 42.1 pour les revêtements d'imperméabilité
- Règles ANTILLES éditées par le bureau VERITAS
- Avis Techniques C.S.T.B.
- Normes Françaises, et notamment :

T30 000 et T30 003 pour les ouvrages de peinture.

- Spécifications techniques UNP.
- Code de la Construction et de l'habitat (C.C.H.)
- Règlements de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public. ERP 5ème catégorie types W.

Il est expressément précisé que tout ce qui n'est pas spécifié dans le présent devis quant aux produits de peinture et à leur mise en œuvre sera assujetti aux spécifications du C.S.T.B. relatives à la peinture, en vigueur au moment de l'exécution des travaux entre autres : reconnaissance préalable des subjectiles et réserves éventuelles à présenter à l'Architecte, conditions à respecter de température, degré hygrométrique, etc...
La peinture intervenant en principe, en dernier lieu dans l'achèvement de l'ouvrage, risque de ce fait de masquer les imperfections ou malfaçons qui se révèlent parfois après un certain délai, et peut gêner la recherche de responsabilités. L'Architecte se réserve de procéder, avant la mise en peinture, à une réception des travaux, installations et matériaux destinés à recevoir la finition peinture en demandant lorsqu'il s'agira d'ouvrages importants que l'entrepreneur soit assisté par le fabricant des produits utilisés.

3D-1.1. GARANTIE DE RÉSULTAT

L'entrepreneur devra compléter par ses connaissances les imprécisions ou omissions éventuelles des documents contenus dans le D.C.E.
Il est bien entendu que dans la réalisation des ouvrages du présent lot, l'entrepreneur conserve la responsabilité du choix des moyens employés ou proposés à la Maîtrise d'Œuvre pour assurer l'obtention des caractéristiques imposées.

3D-1.3 PROTECTIONS

CONDITIONS REQUISES
L'entrepreneur devra être titulaire de la qualification professionnelle se rattachant aux travaux du présent lot à exécuter.

Avant travaux :
Protection des ouvrages adjacents et tout autre ouvrage ne recevant pas de peinture.

Après travaux :
En principe, les travaux du présent lot s'effectueront après achèvement des travaux des autres corps d'état, néanmoins, il appartiendra à l'entrepreneur de prendre toutes dispositions utiles à la protection de ses ouvrages jusqu'à la réception des travaux et levées des réserves.
En tout état de cause, il devra un dépoussiérage et un nettoyage complet avant réception, ainsi que l'enlèvement des traces de salissures et taches provoquées sur les parois, portes et ouvrages des autres corps d'état.

3D-1.4 OFFRE DE L'ENTREPRISE

Pour établir son offre, l'entreprise doit connaître la totalité des pièces écrites et des plans. Cette offre est réputée comprendre tous les ouvrages de peinture sur tous les subjectiles, sauf ceux expressément nommés.

3D-1.5 SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES

Les travaux du présent lot seront conformes à la qualité dite "TRAVAUX SOIGNES" correspondant à l'aspect de finition de type A (DTU 59.1 et 59.4).
L'entrepreneur devra, avant peinture de tous les ouvrages imprimés par d'autres corps d'état (métaux, tuyaux, fonte, etc...) ouvrages de serrurerie, ferrure, etc... exécuter les retouches nécessaires et primaires antirouille.
L'addition de couleurs fines à la demande de l'Architecte devra se faire sans que l'entrepreneur puisse prétendre à l'octroi d'une plus-value.

Qualités des produits

Tous les produits devront provenir d'usines notoirement connues pour la qualité de leur fabrication. Ils seront de marque "LA SEIGNEURIE "ZOLPAN", "GAUTHIER", ou équivalent. La composition des peintures traditionnelles ou des peintures ne portant pas de marque, sera conforme aux prescriptions du C.S.T.B. en vigueur au moment de l'exécution des travaux et fera l'objet des vérifications sur prélèvements en cours de chantier, prévues dans ces mêmes prescriptions.
Dans le cas de recouvrement d'une couche de peinture ou de vernis par une application d'un produit de famille différente ou livré par un autre fabricant, même si ce produit est considéré comme similaire, l'entrepreneur devra, avant d'en faire usage, remettre à l'Architecte une attestation de chaque fabricant garantissant la compatibilité de la couche recouverte et vice-versa, faute de produire cette attestation, l'entrepreneur subira l'entière responsabilité des accidents pouvant survenir et des dommages consécutifs.
L'entrepreneur devra indiquer, en note préliminaire à la décomposition de son prix forfaitaire, la marque des produits qu'il se propose d'employer.
Le nom de cette marque devra être accompagné de la mention ou équivalent, afin de permettre à l'Architecte d'avoir un choix plus complet dans les qualités à employer.
Seuls les produits répondant aux présentes spécifications techniques pourront être proposés par l'entrepreneur comme produits similaires.
L'Architecte se réserve le droit d'exiger la présentation des photocopies des certificats d'essais du LBTP attestant la conformité des produits proposés par rapport aux performances minimales des spécifications techniques du présent document.

Les peintures, enduits et vernis désignés par leur marque devront être logés dans des bidons scellés en usine. Ces bidons ne devront être descellés qu'au moment de l'emploi, au fur et à mesure des besoins sur chantier.

Lot 03 –SECOND OEUVRE
Corps d'état 3D : PEINTURE

Mise en œuvre

Les travaux ne seront exécutés que sur des subjectiles secs et propres.
Tant pour les travaux intérieurs que pour les travaux extérieurs, les rebouchages aux emplacements des têtes de vis, assemblage, lames de paumelles, équerres, etc., ainsi que les rechampissages seront particulièrement soignés.
L'entrepreneur prendra les précautions nécessaires pour que les épaisseurs de plinthes ne portent aucune trace de peinture.

Le prix convenu pour l'exécution de la peinture comprend les opérations préparatoires telles qu'égrenage, brossage, ponçage, époussetage, qui sont nécessaires à la bonne présentation de l'ouvrage.

Opérations préparatoires

L'entrepreneur du présent lot est tenu de remédier aux défectuosités de surface des matériaux pour assurer une présentation conforme au souhait de l'Architecte suivant les opérations portées aux descriptifs.
Les opérations préparatoires précisées au descriptif telles que égrenage, rebouchage, ratissage, enduit, masticage, calfeutrage, ponçage, dérouillage et dégraissage des métaux ferreux ou non ferreux, seront exécutées en conformité avec les prescriptions techniques du C.S.T.B. et du présent document, avec le maximum de soin, afin d'assurer un travail exempt de toute critique.
Les enduits, quels qu'ils soient, seront parfaitement poncés.

3D-1.6.OBLIGATIONS DIVERSES

TEINTES

Il est précisé que les teintes seront au choix du Maître d'œuvre dans le nuancier du fabricant ou à défaut de la teinte désirée, selon l'échantillon.
La gamme des teintes intérieures (murs, plafonds, huisseries, coffrages, etc...) sera déterminée par le Maître d'œuvre pour chaque bureau ou local.

Echantillons

Les échantillons de teintes demandés par le Maître d'œuvre seront effectués par surface de 1 m² aux frais du présent lot.
Les teintes définitives retenues seront appliquées sur des supports en carton fort de 0;50 m² qui seront déposés au bureau du Maître d'œuvre jusqu'à la réception. Les peintures devront être conformes aux échantillons.

Tolérance de pose

Dans le cas contraire, les ouvrages seront repeints entièrement selon les prescriptions du présent C.C.T.P. sans dédommagement.

L'entrepreneur du présent lot devra prévoir dans la conception de ses ouvrages tous les éléments permettant les tolérances des travaux se rattachant aux revêtements définis par les DTU le CSTB et annexes.
Qualité "TRAVAUX SOIGNES" :

Enduits plâtre, mortier liants hydrauliques, béton brut, blocs de béton manufacturé, béton cellulaire, éléments de terre cuite, éléments préfabriqués.
La planéité finale est satisfaisante.

Il aura été procédé aux travaux préparatoires jugés nécessaires.
De faibles défauts d'aspect sont tolérés.
L'aspect d'ensemble est uniforme.
La ligne de rechampissage ne présente pas d'irrégularités

Bois peinture
Légers défauts de planéité admis.
Pores du bois peu apparents.
De légères traces d'outils et de très légers défauts d'aspect sont admis.
L'aspect final est uniforme.

Les surfaces devant recevoir l'application des couches de peinture devront être acceptées par le peintre. Ce dernier devra formuler par écrit les réserves quant à l'état de ces surfaces, s'il le juge incompatible avec la bonne réalisation de ces travaux. Faute d'avoir formulé ces réserves avant l'exécution des travaux, il sera entièrement responsable de la tenue et de l'aspect de ses ouvrages, sans pouvoir prétendre à dédommagement du fait du mauvais état des subjectiles.

3D-1.7. ACCEPTATION DES SUBJECTILES

3D-1.8. ENDUITS AVANT PEINTURE

Ils recouvriront complètement les surfaces à traiter, les pores et cavités étant parfaitement remplis. Ils comporteront obligatoirement le rebouchage des trous peu importants, le calfeutrement des moulures et l'enduisage, sur une couche primaire antirouille, de toutes pièces et ferrures entaillées.

3D-1.9. COUCHE D'IMPRESSION ET COUCHE PRIMAIRE

L'entreprise doit l'impression de toutes les menuiseries en bois (autres qu'industrielles) avant pose de la quincaillerie et mise en place, et l'application de la couche primaire sur les parties métalliques décrites au titre PRESCRIPTIONS PARTICULIERES. La couche d'impression et la couche primaire seront appliquées à la brosse, leur accrochage étant parfaitement réalisé. Sur fers, fontes et aciers, l'application de la couche primaire s'effectuera aussitôt après le dérouillage et le brossage.

3D-1.10. EXÉCUTION DES PEINTURES ET VERNIS

Tous les ouvrages seront parfaitement couverts, le nombre de couches indiqué au titre PRESCRIPTIONS PARTICULIERES étant un minimum.
Les différentes couches de peinture devront être d'une tonalité légèrement différente, afin de permettre le contrôle des couches, leur qualité d'application. Une nouvelle couche ne sera appliquée qu'après un séchage suffisant et une révision complète de la couche précédente ; les aspérités ou irrégularités étant effacées et les gouttes et coulures grattées. De même, les peintures sur mastic de vitrerie ne seront exécutées qu'après séchage complet de celui-ci. Si les menuiseries sont destinées à être traitées par un produit fongicide, insecticide, les feuillures et les parements de parecloses qui seront en contact avec le mastic devront être revêtus d'un vernis incolore de façon à les rendre imperméables aux huiles des mastics.
Les reprises de peinture ne seront pas perceptibles. La surface finie sera nette, uniforme, sans traits ni rayures.

Il ne sera constaté aucune surépaisseur anormale dans les feuillures, gueules de loup, etc... L'entreprise de peinture doit toutes les retouches consécutives à une remise en jeu des menuiseries après l'intervention du corps d'état MENUISERIE.

Les travaux du présent lot comprendront toutes les sujétions d'exécution telles que définies ci-avant et principalement :

3D-1.11. DÉFINITION DES TRAVAUX

- tous les travaux de peinture seront soigneusement exécutés avec tous les rechampissages, sur revêtements faïences, appareils sanitaires, boiseries apparentes etc...
- il sera dû à la demande du Maître d'œuvre tous changements de tons et emploi de couleurs fines et l'Entrepreneur devra à ce sujet soumettre tous échantillons et maquettes dont il pourrait avoir besoin pour fixer son choix.
- il est formellement spécifié que toutes les énumérations faites au cours du présent devis descriptif ou des plans de l'Architecte, ne seront jamais considérés comme limitatives et que le prix global comprendra implicitement tous les travaux nécessaires au parfait achèvement des travaux de peinture, l'entreprise étant réputée connaître parfaitement le détail des ouvrages prévus aux divers autres lots.
- l'entreprise devra prendre obligatoirement connaissance des CCTP tous corps d'état afin de connaître les ouvrages à réaliser et les prestations à prévoir dans le prix global de l'entreprise. Il ne sera admis aucune plus-value en cours de chantier pour omissions ou imprécisions.

Imperméabilisation

Sur support ciment (maçonnerie ou BA) en zone courante, système I4 ou I3 pour des reprises de fissuration respectives de 10/10 mm et 5/10 mm – les tests d'épaisseur d'imperméabilisation seront à effectuer.

Etanchéité

En reprise et jonction, système I4 pour une reprise de Fissuration de 20/10 mm pour une bonne étanchéité.
Les fissures seront traitées par un système prévu à cet effet, de type SEIGNEURIE DERMASTIC + BANDE NT, ou équivalent.

Appui de fenêtre et acrotère

LIMITE DES PRESTATIONS

En appui fenêtre, système I4 pour reprise de fissuration de 20/10 mm.
Avec traitement par bande.
Avec traitement par goutte d'eau linéaire en pied d'alvéoles.

L'entrepreneur devra prévoir :

- les raccords après mise en jeux des menuiseries.
- les raccords aux plinthes après la pose des sols.
- les raccords après les essais de réception.
- les rechampissages.

Lot 03 –SECOND OEUVRE
Corps d'état 3D : PEINTURE

Sont exclus du présent lot

- les ouvrages en aluminium extérieurs et intérieurs
- les ouvrages prévus laqués aux lots Menuiseries extérieures et serrurerie.
- les vernis quand ils sont au lot menuiserie bois.

L'entreprise du présent lot devra tenir compte des autres corps d'état la précédant ou lui faisant suite, pour que l'enchaînement des prestations s'effectue dans les conditions logiques pour l'achèvement et le bon fonctionnement de l'ensemble des ouvrages et notamment avec les lots Gros œuvre et Cloisons pour les réceptions des supports,

COORDINATION

RÉGLEMENTATION INCENDIE

Les entreprises de chaque corps d'état seront tenues de vérifier et de s'assurer que les différents matériaux et ouvrages d'habillage et de décoration prévus dans les différents devis descriptifs sont conformes aux prescriptions des Normes de sécurité incendie en vigueur.

PROCES VERBAUX

L'Entrepreneur devra fournir tous les procès-verbaux relatifs aux matériaux employés sur le chantier.
La page de garde de chaque procès-verbal comportera :

- Nom et référence du chantier
- La localisation des ouvrages
- Date, cachet et signature de l'entrepreneur

DOSSIER D'INTERVENTION ULTERIEURE et DOE

Les prestations, objet du présent marché relèvent de la catégorie 2 au sens du Code du Travail (loi N° 93-1418 du 31 Décembre 1993)

De façon à faciliter l'entretien et la maintenance des ouvrages, l'entrepreneur devra fournir obligatoirement et au fur et à mesure qu'il a mis en œuvre les matériaux et matériels, les documents et les prestations énumérés ci-après pour permettre au coordonnateur chargé de la sécurité prévention santé d'établir et de compléter le dossier d'intervention ultérieur sur l'ouvrage pour le compte du Maître d'Ouvrage.

En application de l'article 40 du CCAG, et indépendamment des documents qu'il est tenu de fournir avant ou pendant l'exécution des travaux en application du I de l'article 29 du CCAG, L'entrepreneur remet au Maître d'œuvre :

Au plus tard lorsqu'il demande la réception : les notices de fonctionnement et d'entretien des ouvrages établies conformément aux prescriptions et recommandations des normes françaises en vigueur ; Dans les deux semaines suivant la réception : les plans et autres documents conformes à l'exécution

Ce dossier sera fourni en 3 exemplaires et comprendra :

- Les tirages des plans pliés au format normalisé A4 et photocopies documents,
- Un CD avec les fichiers dessins sous format DWG ou DXF, et les fichiers documents sous format PDF.

3D.2 DESCRIPTION DES OUVRAGES

3D-2.1 PEINTURE SUR MAÇONNERIES EXTÉRIEURES

a) Nettoyage des supports à peindre
b) Décapage des peintures par procédé chimique ou thermique si zone devant être décapée
c) Travaux préparatoires sur l'ensemble des bétons et maçonneries
d) Imperméabilisation conforme aux prescriptions du fabricant de classe **I3** et comprenant :

- Une couche d'imprégnation ou primaire, appliquée au rouleau de bas en haut évitant toute maigreur ;
- Couches intermédiaires, leur nombre, mode d'application et épaisseur étant rigoureusement conformes aux indications du fabricant ;
- Une couche de finition au rouleau servant de couche décorative ;
- Consommation 1,200 à 1,400 kg/m² ;
- Séchage : 24 heures ;
- Coloris au choix de l'architecte.

Y compris réalisation d'une peinture I4 au droit de rejingot

Localisation :
Ensemble des parois extérieures
Dans la limite de la zone d'intervention reprise sur les plans d'architecte.
Y compris acrotères.

Imperméabilisation de classe **I4** compris idem ci-avant et conforme aux prescriptions du fabricant.

Localisation : Ensemble des façades extérieures en béton, y compris les faces les plus exposées,
L'ensemble des zones particulièrement fragiles et sujettes à fissures : raccord entre matériaux, embrasures de fenêtre appui de fenêtre, acrotère, …

NOTA : le soubassement du sol à 20cm au-dessus du niveau de la dalle basse du rez-de-chaussée sera traité avec une peinture de type piolite compris dans le poste peinture sur maçonnerie

3D-2.2 PEINTURE SUR BOIS DE CHARPENTE

Mise en œuvre de peinture de type lasure (incolore ou coloré suivant choix du MO) adaptée au niveau des bois de charpente visible et de la sous face bois dans la circulation)
Nettoyage, dégraissage.
Ponçage pour rendre la surface mate. Dépoussiérage 1 couche d'impression VIGOR EP 201C.
2 couches finition de type Lasure (incolore ou coloré suivant choix du MO) - SATINE - Phase aqueuse.
Couleurs au choix de l'Architecte.
Y compris toute sujétion de finition

Localisation *:*
Elément de charpente visible et habillage en plafond

3D-2.3 PEINTURE SUR CANALISATION

Mise en œuvre de peinture adaptée au support suivant canalisation visible (EP, évacuation etc)
Nettoyage, dégraissage.
Ponçage pour rendre la surface mate. Dépoussiérage 1 couche d'impression VIGOR EP 201C.
2 couches finition SOYTEX - SATINE - Phase aqueuse.
Couleurs au choix de l'Architecte.

Localisation *:* L'ensemble des canalisations visibles

3D-2.4 PEINTURE SUR SERRURERIE

Mise en œuvre de peinture adaptée au support suivant huisserie métralique
.

Localisation *:* Chassis porte local repro

3D-2.5 SIGNALÉTIQUE EXTÉRIEURE

Fourniture et pose d'une signalétique extérieure directionnelle, pour indications selon demande du MO.
Le panneau reprendra la charte du parc. Le fichier sera transmis sous format PDF par la MOE.

Panneaux en alupanel avec film adhésif imprimé selon indication du MO. Y compris cadre en aluminium avec retour sur le côté du panneau.
y compris entretoise de fixation invisible y compris système anti vandale
y compris films de lamination anti-graffiti garantie 5 ans minimum
y compris dalle tactile en relief pour les personnes à déficience visuelle
Finition de couleur en contraste avec le support mural pour les personnes à déficience visuelle, au choix de l'architecte.
Dimensions H x l : 250x90cm
Localisation :
A l'entrée du Batiment
A l'entrée coté salle de réunion

NOTA : l'ensemble sera anti vandale

Lot 03 –SECOND OEUVRE
Corps d'état 3D : PEINTURE

3D-2.6 INDICATION SUR LES COLORIS

Le projet comporte plusieurs tonalités de couleur ; un ensemble blanc avec des éléments colorés comme le faux plafond en plaque de plâtre et certains murs pourront recevoir deux tonalités de peinture.
L'entreprise devra prendre en compte cette mise en œuvre sans supplément de prix.

3D-2.7 PEINTURE ACRYLIQUE EN PLAFOND

Peinture acrylique
Travaux de peinture sur plaques de plâtres intérieurs :
- Brossage, ponçage
- 1 couche d'enduit peintre
- 1 couche d'impression opacifiante et régulatrice d'absorption
- 2 couches de peinture acrylique de finition MAT
Finition A

Localisation : Ensemble des faux-plafonds en plaques de plâtres, y compris les relevés et joues.

3D-2.8 PEINTURE ACRYLIQUE SUR PAROIS VERTICALES

Peinture acrylique
Travaux de peinture sur plaques de plâtres intérieurs :
- Brossage, ponçage
- 1 couche d'enduit peintre repassé
- 1 couche d'impression opacifiante et régulatrice d'absorption
- 2 couches de peinture acrylique de finition SATINEE
Finition A

Localisation : Ensemble des parois intérieures.

3D-2.9 PEINTURE SUR PORTES

Peinture sur porte intérieures et extérieur en bois
Ponçage pour rendre la surface mate. Dépoussiérage 1 couche d'impression.
2 couches finition de type peinture Alkyde - SATINE - Phase aqueuse.
Couleurs au choix de l'Architecte.

Localisation : Toutes les portes intérieures en bois y compris bâti

3D-2.10 SIGNALÉTIQUE INTÉRIEURE

Fourniture et pose de panneaux de signalétique sur les portes intérieures.

Signalétique appliqué sur porte

Réalisation et pose de panneaux de signalétique en altuglas 3mm avec film adhésif de couleur au verso. La plaque sera collée sur le support. L'entreprise doit l'ensemble des maquettes pour chaque panneau.
La signalétique reprendra la charte graphique du Parc
Y compris bon à tirer.
Coloris selon choix MO – utilisation de minimum 4 coloris selon la localisation
Dimension Lxh : 30x10cm.

Les supports sont :
- Porte Stratifiée
Mise en place par collage.
- Porte Vitrée
Mise en place par collage avec en encollage d'un autre altuglas de l'autre côté de la porte (afin de ne pas voir la partie de l'altuglas encollé).
Localisation : sur l'ensemble des portes donnant sur la circulation intérieure.

Pictogrammes toilette
Fourniture et pose de pictogrammes pour toilette
Dito signalétique de porte
Dimensions : 20x20cm
Localisation : sur l'ensemble des portes des sanitaires

3D-2.11 NETTOYAGE FIN DE CHANTIER

Nettoyage avant réception avec matériel adapté y compris mono brosse suivant demande du MOE.
Y compris toute sujétion de nettoyage selon surface

- Sol béton
- Sol carrelage y compris passage de la mono-brosse
- Appareils sanitaires
- Menuiseries intérieures et extérieures y compris quincaillerie
- L'ensemble de tous les vitrages, des menuiseries aluminium
- Nettoyage des poussières, dépoussiérage de toutes les parties horizontales
- Révision des peintures
- Enlèvement des déchets

Localisation : ensemble de l'emprise du projet

ANNEXE AU CCTP SUITE CONSTAT ETATS DE LIEUX POUR REPRISE

Il a éte rajouté le poste 3D-2.4 Peinture sur serrurerie

Sinon,Tenir compte de l'intégralité du CCTP DE BASE, les prestations s'enclenchent sur murs maçonnés avec un enduit type Technicoat à charge du lot GO

Fin du CCTP